

Charte de modération

La consultation du public sur le projet PLPDMA coordonné à l'échelle d'ILEVA a pour objectif de permettre l'information et l'échanges à tous. Il permet au public de déposer des questions, avis, contributions et commentaires sur ce programme dans le cadre de la consultation.

Il est demandé aux personnes souhaitant contribuer de préciser leurs nom, prénom et commune de résidence afin que la consultation se déroule dans un cadre transparent. Les participants qui envoient un message doivent également donner une adresse électronique valide et qui leur est personnelle. Cette adresse n'est pas publiée. Elle ne sera pas communiquée à un tiers sans l'autorisation préalable de la personne concernée.

Les propos doivent être argumentés et il est important de noter qu'ils n'engagent que leur auteur.

Une réponse aux questions sera faite dans un délai raisonnable après la fin de la consultation ; ne seront pas prises en comptes les contributions :

- Comportant des attaques, insinuations ou insultes à l'égard d'une organisation ou d'une personne, en particulier si elles sont basées sur le genre, la race, les croyances, les origines ethniques ou l'orientation sexuelle ;
- Incluant des propos agressifs, méprisants, obscènes ou à caractère pornographique ;
- Poursuivant des fins commerciales ou publicitaires ou relevant du parrainage ;
- Contraires au respect de la vie privée et/ou aux lois et règlements en vigueur, notamment au droit d'auteur, au droit à l'image ;
- Présentant un caractère répétitif, notamment dans le but d'entraver ou de fausser le fonctionnement de la consultation (question ou avis copiés/collés, phénomènes de troll ou de flood) ;
- À caractère privé ou étant hors sujet (vos propos doivent être en cohérence avec l'objet de la consultation) ;
- ...